

**MARCHE N° 02/2023**  
**Règlement de consultation**



Collège Norbert Casteret  
Rue Puyguillen  
16600 RUELLE SUR TOUVRE  
TEL : 05.45.65.62.89  
FAX : 05.45.65.55.54  
Courriel : [ce.0160094r@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160094r@ac-poitiers.fr)

Pouvoir adjudicateur : M. le Principal du collège Norbert Casteret, M. Arnoux  
Renseignement : M. Dumontet (int.0160094r@ac-poitiers.fr)

**Art. 1 Objet du marché :**

Le marché a pour objet d'organiser un voyage en Provence avec transport et hébergement des élèves et des accompagnateurs du mardi 09 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023.

**Art 2 Condition du marché :**

Le présent marché est un marché de services passé selon une procédure adaptée (CMP, art 28).  
Le présent marché est constitué d'un lot unique.

**Art 3 Présentation des offres :**

Les candidats doivent produire un dossier complet rédigé en français et comprenant :

- o Le règlement de consultation daté et signé
- o CCATP daté et paraphé sur chaque feuillet auquel ont été jointes les clauses des contrats d'assurance annulation et rapatriement souscrit dans le cadre de ce marché par le fournisseur.
- o L'annexe financière
- o L'Acte d'Engagement ATTRI1 accompagné d'un RIB.
- o Un document de présentation de l'entreprise comprenant :
  - o La copie de l'assurance RCP de l'organisme
  - o Extrait de l'inscription au registre d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours, datant de moins de 3 mois.
  - o Une attestation sur l'honneur datée et signé justifiant que la société satisfait à ces obligations fiscales et sociales
  - o Une attestation sur l'honneur datée et signé justifiant que la société n'est pas interdite de participer aux marchés publics.

**Art 4 Modalités d'envoi :**

**Les offres seront obligatoirement déposées sur la plateforme du site de l'AJI :**

**<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>**

**Art 5 Date limite des offres : Mercredi 15 février 2023 - 14h00.**

**Art 6 Déroulement de l'attribution du marché :**

La commission d'appel d'offre du collège se réunira et procédera à l'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué en fonction des critères suivants :

- Qualité des prestations : 50%
- Les prix : 50%
- 

Si toutes les propositions sont supérieures au prix envisagé par l'établissement, celui-ci se réserve le droit de renoncer au projet.

Pour le fournisseur :  
Fait à .....  
Le .....  
Cachet et signature

Pour le Collège Norbert Casteret  
Fait à Ruelle Sur Touvre  
Le 26/01/23  
Cachet et signature



Collège Norbert Casteret  
Rue Puyguillen  
16600 RUELLE SUR TOUVRE  
TEL : 05.45.65.62.89  
FAX : 05.45.65.55.54  
Courriel : [ce.0160094r@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160094r@ac-poitiers.fr)

Pouvoir adjudicateur : M. le Principal du collège Norbert Casteret, M. Arnoux Jean  
Renseignement : M. Dumontet (int.0160094r@ac-poitiers.fr)  
Date limite de réception des offres : Mercredi 15 février 2023 - 14h00

#### **Art. 1 - Objet du marché :**

Le marché a pour objet d'organiser un voyage en Provence avec transport et hébergement des élèves et des accompagnateurs du mardi 09 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023.

Le présent marché est un marché de services passé selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le fournisseur répond à l'égard du collège de tout manquement aux obligations qui lui incombent en application des règles du droit français. Il est garant de l'organisation du voyage est du séjour et responsable de sa bonne exécution, à l'exception des cas de force majeure.

#### **Art. 2 - Durée du marché :**

Du mardi 09 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023

#### **Art. 3 - Pièces constitutives du marché :**

- Le règlement de consultation daté et signé
- CCATP daté et paraphé sur chaque feuillet auquel ont été jointes les clauses des contrats d'assurance annulation et rapatriement souscrit dans le cadre de ce marché par le fournisseur.
- L'annexe financière
- L'Acte d'Engagement ATTR11 accompagné d'un RIB.
- Un document de présentation de l'entreprise comprenant :
  - La copie de l'assurance RCP de l'organisme
  - Extrait de l'inscription au registre d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours, datant de moins de 3 mois.
  - Une attestation sur l'honneur datée et signée justifiant que la société satisfait à ces obligations fiscales et sociales
  - Une attestation sur l'honneur datée et signée justifiant que la société n'est pas interdite de participer aux marchés publics.

L'offre retenue sera présentée en Conseil d'Administration pour autorisation de signature.

Un délai d'au moins 3 semaines sera ensuite nécessaire pour signature par le pouvoir adjudicateur.

#### **Art. 4 - Prix :**

L'offre fera apparaître :

- Sur l'acte d'engagement et l'annexe financière.
  - o Un montant TTC total correspondant à l'intégralité du marché
- Sur l'annexe financière :
  - o Les montants HT et TTC des différentes visites et excursions
  - o Les montants HT et TTC de l'hébergement
  - o Les montants HT et TTC des transports
  - o Les montants HT et TTC des assurances et franchises
  - o Dans le cas où des conditions tarifaires avantageuses seraient accordés aux accompagnateurs, elles doivent bénéficier à tous les participants.
  - o Le prix par participant en moins doit également apparaître, l'effectif étant susceptible de subir des variations.
- Le prix comprendra :
  - o Le transport aller retour et sur place en autocar de tourisme.
  - o Frais de péages, parkings et tous frais et taxes liés au transport ...
  - o Frais de repas et d'hébergement des chauffeurs (trajet aller, retour et sur place) inclus.
  - o L'hébergement en famille d'accueil des élèves et accompagnateurs (nuits et repas).
  - o Réservations, visites et excursions...
  - o Tous les frais afférents aux assurances : annulations, assistance, rapatriement et bagages.
  - o L'assurance annulation Groupe
  - o L'assurance annulation individuelle
  - o Pas de détention de moyen de paiement par les accompagnateurs ou de sommes allouées aux faux frais éventuels. S'il est nécessaire d'attribuer à l'accompagnateur - organisateur des espèces pour faire face à des menues dépenses qui ne peuvent être prises en charges par le prestataire et doivent être réglées directement sur place, celui-ci nous indiquera le montant pour la création d'une régie d'avance.
  - o L'assistance 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence pendant le séjour
  - o Messagerie vocale
  - o Dossier technique détaillé sur le déroulement du séjour.

Les offres devront avoir une durée de validité de 2 mois à compter de la date limite de dépôt.

#### **Art. 5 - Effectifs**

Nombre de personnes : 49 élèves et 4 accompagnateurs (53 participants au total)

L'effectif étant susceptible de subir des variations, le candidat devra indiquer le prix unitaire par personne pour un effectif inférieur.

#### **Art. 6 - Déplacement :**

Mode de transport :

Un car de tourisme répondant à tous les équipements réglementaires et législatifs en vigueur, dans le respect des règles de sécurité avec chauffeurs expérimentés pour l'international.

L'autocar devra être équipé de WC.

#### **Art. 6 - Hébergement et repas**

Le prestataire prévoit l'hébergement en hôtel ou en centre d'hébergement pour les élèves (de 2 à 4 élèves de même sexe par chambre), les accompagnateurs et le chauffeur.

Tous les repas sont à réserver et à intégrer au prix, du diner jour 1 (inclus) jusqu'au diner du jour 4 (inclus).

Lors des journées visites et excursions, les déjeuner peuvent être pris sous forme de panier repas.

## **Art. 7 - Programme prévisionnel**

Le voyageur organise ces visites et excursions en respectant les visites demandées.

- **Jour 1 (mardi 09 mai 2023) :**
  - Départ du Collège Norbert Casteret à 6h00.
  - Déjeuner en cours de route
  - Arrivée à Pont du Gard
  - Visite libre du Pont du Gard et du musée
  - Accès libre à l'espace Muséographique du Pont du Gard, la ludothèque, l'espace cinématographique et le parcours en plein air Mémoire de Garrigue.
  - Transport vers l'hébergement
  - Dîner et nuitée à l'hébergement
  
- **Jour 2 (mercredi 10 mai 2023) :**
  - Petit Déjeuner à l'hébergement
  - Visite guidée de Vaison La Romaine (quartier du Puymin, portique de Pompée, thermes, aqueduc, pont romain...)
  - Déjeuner : Panier repas
  - Départ pour Orange
  - Visite libre du théâtre d'Orange
  - Accès au Musée d'Orange
  - Dîner et nuitée à l'hébergement
  
- **Jour 3 (Jeudi 11 mai 2023) :**
  - Petit Déjeuner à l'hébergement
  - Visite guidée du site archéologique de Glanum
  - Déjeuner sur la plage : Panier Repas
  - Visite libre d'Arles, munis du pass romain (amphithéâtre, théâtre antique, thermes de Constantin, cryptoportiques, alyscamps, cloître Saint Trophime, musée Réattu)
  - Dîner et nuitée à l'hébergement
  
- **Jour 4 (Vendredi 12 mai 2023) :**
  - Petit Déjeuner à l'hébergement
  - Visite libre du pass romain, Pass Nîmes la Romaine (arènes de Nîmes avec audio guides, la Tour Magne et la Maison Carrée).
  - Déjeuner : Panier Repas
  - Départ de Nîmes à 13h00 pour retour au Collège N.Casteret
  - Dîner en cours de route
  - Arrivée vers 22h30

## **Art. 8 - Modalités de règlement et avances :**

Les factures seront transmises via la plateforme Chorus Pro.

Le comptable assignataire du collège Norbert Casteret est l'agent comptable du collège Norbert Casteret à Ruelle Sur Touvre.

Des acomptes pourront être prévus dans l'offre dans le respect de la réglementation comptable propre aux établissements publics d'enseignement et le solde pourra être payé avant le départ à réception des documents permettant la réalisation du voyage.

## **Art. 9 - Assurances et responsabilités**

Le titulaire justifie d'une assurance tous risques, contractée auprès d'une compagnie agréée, le garantissant contre tous les dommages aux personnes, soit aux bagages, liées à l'exécution de sa prestation :

Le candidat fait connaître le contenu de ses propres assurances en responsabilités concernant les dommages qui pourraient être causés soit aux personnes, soit aux bagages ainsi que ses limites de garantie, plafond et franchise.

## Art. 10 - Conditions de résiliation

A tout moment le collège peut, qu'il y ait faute ou non, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché dans les conditions prévues par les articles 29 à 36 du CCAG-FCS. Préciser les modalités d'indemnisation du prestataire.

Si avant le départ, le respect du marché est rendu impossible en cas de force, le collège dispose du droit de résilier le marché (annulation par le Chef d'établissement à la demande d'une autorité publique).

Si avant le départ, et en absence de faute du collège, le titulaire annule le voyage, préciser les modalités.

## Art. 11 - Déclaration sans suite

Pour un motif d'intérêt général, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure. La déclaration sans suite peut intervenir à tout moment de la procédure jusqu'à la signature du marché, et ce sans délai, même si ce dernier a été attribué. Le candidat retenu, quand bien même le marché lui est attribué, ne peut prétendre à aucune indemnité compensatoire en raison de l'absence de droit acquis à la signature du contrat.

## Art.12 Litiges :

Le présent contrat est un contrat administratif, par conséquent, les litiges susceptibles de naître lors de l'exécution de ce marché seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

## Art.13 Disposition finales :

Le titulaire s'engage à assurer la continuité du service en toutes circonstances. Il doit en informer l'établissement des éventuelles difficultés et prendre toute mesure de substitution.

Pour le fournisseur :  
Fait à .....  
Le .....  
Cachet et signature

Pour le Collège Norbert Casteret  
Fait à Ruelle Sur Touvre  
Le 26/01/23 .....  
Cachet et signature

